

RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE  
DES MESURES DU PMGMR POUR L'ANNÉE 2021

MAI 2022



Communauté métropolitaine  
de Montréal

## INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE

Le 28 janvier 2017 entrait en vigueur le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2015-2020 de la Communauté métropolitaine de Montréal. Ce plan de deuxième génération comprend 28 mesures dont 21 sous responsabilité municipale et 7 sous responsabilité métropolitaine. 3 nouvelles mesures ont été ajoutées sous responsabilité municipale avec l'entrée en vigueur des modifications au PMGMR en juin 2020. L'année 2021 constitue la cinquième année où sont comptabilisés les résultats de l'avancement des mesures de cette version du PMGMR. En réponse à la mesure 26, la Communauté a implanté un programme métropolitain de suivi et de surveillance de la mise en œuvre du PMGMR. Pour ce faire, la Communauté a développé un questionnaire en ligne à compléter par les administrations municipales locales et régionales ayant compétence en matière de gestion des matières résiduelles.

S'appuyant sur l'information ainsi obtenue, ce rapport de suivi, réalisé à des fins de reddition de comptes dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles, présente l'état d'avancement de chacune des mesures du PMGMR. Les résultats sont regroupés en six sections : 1. Réduction à la source et réemploi (mesures 1 à 7) 2. Matières recyclables (mesures 8 à 11b) 3. Matières organiques (mesures 12 à 19) 4. Résidus domestiques dangereux, matières du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition, et autres (mesures 20 à 22) 5. Information, sensibilisation et éducation (mesures 23 et 24) 6. Suivi et contrôle (mesures 25 à 29).

Rappelons qu'aux fins du présent rapport, le territoire du PMGMR est composé des 82 municipalités de la Communauté, auxquelles s'ajoutent Saint-Placide et L'Épiphanie, le tout représentant plus de 4 millions de personnes réparties sur un territoire de plus de 4 360 km<sup>2</sup>. Enfin, tel qu'également demandé par le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles, un tableau joint au présent document (annexe 1) illustre l'état de la situation au 31 décembre 2021 concernant la gestion des matières organiques.

Notons, par ailleurs, que plusieurs activités ont été suspendues ou réduites en 2021 en raison de la pandémie.

No	Mesure	Description – principaux objectifs	Responsable	Échéancier	Avancement- nombre de municipalités	Commentaires
1	Promouvoir les pratiques de réduction à la source des matières organiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire la promotion des bonnes pratiques de réduction à la source des matières organiques.</li> <li>- Réduire les quantités de matières organiques gérées par les municipalités.</li> <li>- Réduire les quantités de matières résiduelles produites et éliminées.</li> <li>- Sensibiliser les citoyens, les industries, les commerces et les institutions à la problématique du gaspillage alimentaire.</li> </ul>	Municipalités	31 décembre 2018	71	<p>Différentes actions de promotion ont été réalisées par les municipalités. Voici quelques exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Publicité pour sensibiliser à l'herbicyclage, au feuillicyclage et au compostage domestique;</li> <li>- Programmes de subvention à l'achat de lames déchiqueteuses, de tondeuses écologiques ou de composteurs domestiques;</li> <li>- Programmes de subvention pour les couches lavables, produits hygiéniques, sous-vêtements absorbants;</li> <li>- Mise en place d'une équipe verte / patrouille verte pour faire la promotion de différentes pratiques de réduction;</li> <li>- Promotion des bonnes pratiques par le biais du site internet, du bulletin municipal, des réseaux sociaux, de dépliant, de kiosques, de séances d'information et de conférences;</li> <li>- Production d'un guide en 2020 sur la biodiversité en milieu résidentiel afin de sensibiliser les citoyens aux pratiques d'entretien et d'aménagement écologiques des terrains</li> <li>- Participation à un projet de symbiose agro-alimentaire;</li> <li>- Atelier de vermicompostage dans les écoles.</li> </ul>
2	Favoriser l'adoption et la mise en œuvre par les municipalités de politiques internes respectant la hiérarchie des 3RV-E.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter la quantité de matières résiduelles mises en valeur.</li> <li>- Augmenter la quantité de matières résiduelles recyclées par les services municipaux.</li> <li>- Optimiser l'utilisation des biens et des ressources.</li> <li>- Responsabiliser l'ensemble des employés et des utilisateurs des services municipaux.</li> </ul>	Municipalités	31 décembre 2017	30	<p>Différentes actions ont été menées par certaines municipalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique de Zéro Déchet pour toutes les réunions et les assemblées publiques tenues dans les bâtiments municipaux;</li> <li>- Élaboration d'un guide des événements écoresponsables;</li> <li>- Campagne de communication interne par des « employés-ambassadeurs » pour la valorisation des matières organiques;</li> <li>- Triage sélectif dans tous les bâtiments municipaux;</li> <li>- Ajout de contenants pour le tri, collecte de bouchons de lièges, conteneur de verre, récupération des piles et batteries, valorisation des masques de procédures;</li> <li>- Adoption du Guide d'approvisionnement responsable. Clause spécifique ajoutée dans chaque contrat et appel d'offres.</li> <li>- En lien avec la pandémie et le télétravail, révision des pratiques de gestion administrative amenant une réduction de toute la paperasse imprimée. Les signatures se font électroniquement et les échanges de factures et autres sont 100% numériques.</li> </ul>

No	Mesure	Description – principaux objectifs	Responsable	Échéancier	Avancement- nombre de municipalités	Commentaires
3	Mieux connaître et diffuser les activités de réduction à la source et de réemploi, notamment les activités des organismes œuvrant en économie sociale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminuer la quantité de matières résiduelles produites et éliminées.</li> <li>- Faciliter le réemploi local et à but non lucratif.</li> <li>- Reconnaître la contribution des organismes locaux.</li> </ul>	Municipalités	31 décembre 2017	55	<p>Parmi les actions menées, notons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Répertoire des récupérateurs mis à jour annuellement et promu dans plusieurs outils de communication;</li> <li>- Informations relatives aux activités des OBNL relayées aux citoyens par l'entremise de l'infolettre de la ville;</li> <li>- Partenariat avec le circuit zéro déchet, comme ambassadeur. La municipalité défraie alors les coûts d'adhésion des commerces locaux;</li> <li>- Festival d'artisans récupérateurs et d'entreprises ou organismes zéro-déchet;</li> <li>- Les résidents sont encouragés à envoyer les meubles, vêtements et livres au magasin Renaissance afin d'encourager l'économie sociale et le réemploi.</li> </ul>
4	Adopter le règlement type inclus au Plan d'action métropolitain sur les sacs de plastique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adhérer au Plan d'action métropolitain sur les sacs de plastique.</li> </ul>	Municipalités	22 avril 2018	46	Dix municipalités ont un règlement en cours d'élaboration ou en processus d'adoption.
5	Acheminer les encombrants valorisables vers une filière de récupération ou de réemploi.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter le taux de valorisation des encombrants valorisables.</li> <li>- Favoriser la réutilisation des encombrants valorisables encore utiles.</li> </ul>	Municipalités	31 décembre 2017	25	Trente-deux municipalités ont acheminé les encombrants valorisables issus de la collecte vers une filière de récupération ou de réemploi. Soixante municipalités ont acheminé les encombrants valorisables reçus à l'écocentre vers une filière de récupération ou de réemploi.
6	Favoriser et encadrer la récupération des textiles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter le taux de valorisation des textiles.</li> <li>- Favoriser la réutilisation des textiles encore utiles.</li> </ul>	Municipalités	31 décembre 2017	6	Trente municipalités ont un règlement (urbanisme, GMR ou autre) encadrant les activités de récupération des textiles. Vingt municipalités ont déclaré que les textiles étaient acceptés dans leur écocentre (sous gestion municipale).
7	Adopter et mettre en œuvre le Plan d'action métropolitain sur les sacs de plastique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interdire l'utilisation de certains sacs de plastique dans les commerces de détail du territoire des municipalités de la Communauté.</li> </ul>	CMM	22 avril 2017	réalisée	Le Plan d'action métropolitain sur les sacs de plastique a été adopté le 14 avril 2016. Cinq actions sont prévues dans ce plan.

No	Mesure	Description – principaux objectifs	Responsable	Échéancier	Avancement- nombre de municipalités	Commentaires
8	Optimiser la collecte résidentielle des matières recyclables.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la qualité des matières recyclées.</li> <li>- Limiter la croissance des coûts associés à la collecte et au transport des matières recyclables.</li> </ul>	Municipalités	31 décembre 2023	69	Différentes actions ont été menées par certaines municipalités : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de la collecte intelligente pour la collecte des matières recyclables.</li> <li>- Séparer la collecte/transport du tri/conditionnement lors de l'appel d'offres</li> </ul>
9	S'assurer que les industries, commerces et institutions (ICI) produisant des matières recyclables assimilables en termes de quantité et de qualité, aux matières résidentielles soient desservis.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter la quantité de matières recyclables recyclées.</li> <li>- Responsabiliser les industries, commerces et institutions face à la gestion de leurs matières résiduelles.</li> </ul>	Municipalités	31 décembre 2023	76	Les municipalités ont déclaré avoir desservi plus de 20 000 ICI sur le territoire de la Communauté.
10	Implanter des équipements de récupération des matières recyclables identifiables dans tous les bâtiments municipaux et toutes les aires publiques, là où la fréquentation le justifie.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter la quantité de matières recyclables recyclées.</li> <li>- Réduire la quantité de matières résiduelles abandonnées (à savoir les déchets sauvages).</li> </ul>	Municipalités	31 décembre 2020	76	Quatre-vingt-trois municipalités ont indiqué que leurs bâtiments municipaux sont dotés d'équipements de récupération des matières recyclables.  Soixante-seize municipalités ont indiqué que leurs aires publiques sont dotées d'équipements de récupération des matières recyclables.
11	Interdire de jeter les matières recyclables ou consignées avec les matières destinées à l'élimination pour toute unité desservie par la collecte des matières recyclables.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter la quantité de matières recyclables recyclées.</li> <li>- Détourner de l'élimination les matières recyclables des unités desservies par la collecte des matières recyclables.</li> </ul>	Municipalités	31 décembre 2023	55	Neuf municipalités ont un tel règlement en cours d'élaboration ou en processus d'adoption.

No	Mesure	Description – principaux objectifs	Responsable	Échéancier	Avancement- nombre de municipalités	Commentaires
11a	Octroyer des contrats de traitement des matières recyclables aux seuls centres de tri québécois dotés d'un système de contrôle et de traçabilité des matières sortantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer le traitement des matières récupérées.</li> <li>- Développer l'économie circulaire.</li> </ul>	Municipalités	31 décembre 2023	24	
11b	Inclure à la réglementation municipale l'obligation de prévoir des espaces dédiés nécessaires et suffisants afin de permettre le recyclage des matières recyclables et organiques dans tout nouvel immeuble de plus de huit logements	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter la quantité de matières recyclables et organiques recyclées.</li> <li>- Détourner de l'élimination les matières recyclables et les matières organiques.</li> </ul>	Municipalités	31 décembre 2020	35	Quinze municipalités ont un tel règlement en cours d'élaboration.
12	Implanter un service de collecte porte-à-porte pour l'ensemble des matières organiques à l'intention des habitations de huit logements et moins.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter la quantité de matières organiques recyclées.</li> <li>- Favoriser de meilleures pratiques de tri.</li> </ul>	Municipalités	31 décembre 2020	83	Quatre-vingt-trois municipalités ont implanté la collecte porte-à-porte pour l'ensemble des matières organiques. Le rapport détaillé est présenté en Annexe 1.
13	S'assurer que les industries, commerces et institutions (ICI) produisant des matières organiques assimilables, en termes de quantité et de	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter la quantité de matières organiques recyclées.</li> <li>- Responsabiliser les industries, commerces et institutions face à la gestion</li> </ul>	Municipalités	31 décembre 2019	63	Les municipalités ont déclaré avoir desservi plus de 13 200 ICI sur le territoire de la Communauté. Ce sont principalement des petits commerces, des écoles et des garderies.

No	Mesure	Description – principaux objectifs	Responsable	Échéancier	Avancement- nombre de municipalités	Commentaires
	qualité, aux matières résidentielles soient desservis.	de leurs matières résiduelles.				
14	Implanter des équipements de récupération des matières organiques identifiables dans tous les bâtiments municipaux et toutes les aires publiques, là où la fréquentation le justifie.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter la quantité de matières organiques recyclées.</li> <li>- Réduire la quantité de matières organiques abandonnées et les nuisances qui y sont associées.</li> </ul>	Municipalités	31 décembre 2020	21	<p>Soixante-sept municipalités ont indiqué que leurs bâtiments municipaux sont dotés d'équipements de récupération des matières organiques.</p> <p>Vingt et une municipalités ont indiqué que leurs aires publiques sont dotées d'équipements de récupération des matières organiques.</p>
15	Interdire de jeter les matières organiques visées par la collecte avec les matières destinées à l'élimination pour toute unité desservie par la collecte des matières organiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter la quantité de matières organiques recyclées.</li> <li>- Détourner de l'élimination les matières organiques des unités desservies par la collecte des matières recyclables.</li> </ul>	Municipalités	31 décembre 2020	51	Douze municipalités ont un règlement en cours d'élaboration ou en processus d'adoption.
16	Implanter des mesures de suivi sur les quantités, la qualité et la finalité des extrants issus de la valorisation des matières organiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les pratiques d'acquisition de connaissances et de suivi.</li> <li>- Favoriser l'utilisation des extrants issus de la valorisation des matières organiques.</li> </ul>	Municipalités	31 décembre 2020	48	Certaines municipalités demandent à l'entrepreneur mandaté de leur fournir, une fois par année ou par mois, la quantité, la qualité de compost produit et le taux de rejet.



No	Mesure	Description – principaux objectifs	Responsable	Échéancier	Avancement- nombre de municipalités	Commentaires
17	Appuyer des projets municipaux de collecte des matières organiques dans les habitations de plus de huit logements.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter la quantité de matières organiques recyclées.</li> <li>- Développer l'offre des municipalités en matière de collecte.</li> <li>- Développer et partager les pratiques exemplaires.</li> </ul>	CMM	31 décembre 2018	réalisée	Le Programme de financement métropolitain des projets municipaux de collecte des matières organiques dans les habitations de plus de huit logements a été adopté par le conseil en janvier 2021. Cinq projets ont ainsi été déposés pour lesquels une convention de financement a été signée.
18	Implanter des mesures permettant de s'assurer de la vidange systématique des fosses septiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter la quantité de matières organiques recyclées.</li> <li>- S'assurer de la conformité des résidences avec le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q2-R22).</li> </ul>	Municipalités	31 décembre 2018	41	Environ 45 600 résidences isolées non raccordées à l'égout municipal existent sur le territoire de la Communauté. Certaines municipalités ont un système de suivi pour les preuves de vidanges qui doivent leur être fournies. Des avis sont envoyés aux citoyens qui ne le font pas. D'autres municipalités vont en appel d'offres aux deux ans pour le service de vidange des fosses septiques.
19	Acheminer les boues valorisables vers une filière de recyclage.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter la quantité de matières organiques recyclées.</li> </ul>	Municipalités	31 décembre 2018	43	La plupart valorisent leurs boues par épandage en milieu agricole. D'autres les acheminent dans un centre certifié. Certaines boues sont traitées à l'usine de biométhanisation de la SÉMECS à Varennes.
20	Acheminer les résidus valorisables du secteur de la construction, rénovation et démolition vers une filière de récupération.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter la quantité de résidus du secteur CRD récupérée.</li> <li>- Responsabiliser les acteurs du milieu municipal face à la gestion de leurs matières résiduelles.</li> </ul>	Municipalités	31 décembre 2017	14	Vingt-quatre municipalités ont intégré une clause de valorisation des résidus de construction, de rénovation et de démolition dans l'octroi de permis de construction, de rénovation ou de démolition des bâtiments municipaux. Vingt-trois municipalités ont intégré une obligation de valoriser les résidus de béton, de brique et d'asphalte lors de l'octroi de contrats municipaux.
21	Offrir un service adapté aux besoins locaux pour les résidus domestiques dangereux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter la quantité de RDD récupérée.</li> <li>- Détourner les résidus domestiques dangereux de l'élimination.</li> <li>- Réduire la quantité de résidus domestiques</li> </ul>	Municipalités	31 décembre 2017	83	Un service de récupération de résidus domestiques dangereux est proposé aux citoyens, que ce soit par des journées de collecte ou par le dépôt dans les écocentres.



No	Mesure	Description – principaux objectifs	Responsable	Échéancier	Avancement- nombre de municipalités	Commentaires
		dangereux abandonnés, et atténuer les impacts environnementaux et les effets sur la santé qui y sont associés.				
22	Interdire, à toutes les clientèles desservies, de jeter avec les matières destinées à l'élimination, des résidus visés par un programme de récupération dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter la quantité de matières résiduelles récupérées.</li> <li>- Détourner de l'élimination les résidus visés par un programme de récupération dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs.</li> </ul>	Municipalités	31 décembre 2017	54	Six municipalités ont un règlement en cours d'élaboration ou en processus d'adoption.
23	Organiser au niveau métropolitain, au moins une fois par année, des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation concernant la réduction, le réemploi, les matières recyclables et les matières organiques, à l'intention de toutes les clientèles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la diffusion de l'information et de meilleures pratiques de gestion des matières résiduelles auprès de l'ensemble des intervenants du territoire.</li> </ul>	CMM	annuellement	réalisée	À l'automne 2021, la Communauté a été partenaire de deux événements : le Festival zéro déchet et la Semaine québécoise de réduction des déchets. Ces deux événements ont permis de rejoindre un large public et de faire la promotion de bonnes habitudes en gestion des matières résiduelles.

No	Mesure	Description – principaux objectifs	Responsable	Échéancier	Avancement- nombre de municipalités	Commentaires
24	Organiser au niveau municipal, au moins une fois par année, des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation concernant la réduction, le réemploi, les matières recyclables et les matières organiques, à l'intention de toutes les clientèles.	- Favoriser de meilleures pratiques de gestion des matières résiduelles auprès de l'ensemble des intervenants du territoire.	Municipalités	annuellement	60	Plus de 1 035 000 \$ ont été dépensés par les municipalités en activités d'information, de sensibilisation et d'éducation en 2021.
25	S'assurer de la prise en compte de critères d'acceptabilité sociale dans l'implantation et l'exploitation des installations municipales de traitement des matières résiduelles.	- Favoriser l'acceptabilité sociale et la bonne gouvernance.	CMM	en continu	réalisée	Le 17 mars 2017, le comité exécutif a approuvé le processus d'analyse de chaque nouvelle implantation ou modification d'une installation de gestion des matières résiduelles sur le territoire d'application du PMGMR. La Communauté doit attester ou non de la conformité de ces projets. Un des critères évalués est la mise en place par le promoteur de mesures visant l'acceptabilité sociale du projet.
26	Enrichir la connaissance sur la gestion des matières résiduelles et en diffuser les résultats.	- Mettre à jour le Tableau de bord du PMGMR. - Compléter le portrait régional des matières résiduelles gérées par les secteurs ICI et CRD.	CMM	en continu	réalisée	Dans l'optique de diffuser les résultats de la mise en œuvre du nouveau plan entré en vigueur le 28 janvier 2017, la Communauté a développé un nouveau questionnaire de collecte de données auprès des municipalités. Les données sont publiées par l'intermédiaire de l'Observatoire Grand Montréal.
27	Mettre à jour le portrait métropolitain des émissions de GES liées à la gestion des matières résiduelles.	- Mettre à jour le portrait régional des émissions de GES. - Systématiser la prise en compte des émissions de	CMM	31 décembre 2017	réalisée	Le portrait métropolitain des émissions de GES liées à la gestion des matières résiduelles basé sur les données 2017 est publié à l'intérieur du bilan 2017-2018 du PMGMR.

No	Mesure	Description – principaux objectifs	Responsable	Échéancier	Avancement- nombre de municipalités	Commentaires
		GES dans la gestion des matières résiduelles.				
28	Mettre en place un comité-conseil sur la gestion des matières résiduelles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'acquisition de connaissances et le partage des pratiques exemplaires.</li> <li>- Guider et harmoniser les efforts des municipalités locales.</li> <li>- Permettre la concertation d'acteurs de la gestion des matières résiduelles.</li> </ul>	CMM	31 décembre 2017	non implantée	Le comité-conseil sera mis sur pied afin de bonifier l'apport de connaissances lorsqu'il s'agira d'aborder des thèmes plus stratégiques.
29	Assurer un meilleur contrôle des matières déposées dans les bacs de récupération	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la qualité des matières récupérées.</li> <li>- Augmenter la quantité de matières recyclables et organiques récupérées.</li> </ul>	Municipalités	31 décembre 2020	46	<p>Plusieurs municipalités ont développé différentes mesures de contrôle des matières déposées dans les bacs de récupération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Caméra sur le camion de collecte permettant de voir les gros contaminants et distribution d'accroche-portes lorsqu'une anomalie est visible;</li> <li>- Inspections terrain des bacs par l'escouade verte pour vérifier le contenu et émission de billets de courtoisie;</li> <li>- Meilleure collaboration avec l'entrepreneur de collecte et refus de collecte en cas de contamination apparente.</li> </ul>